



**Communiqué de presse suite au rassemblement
des Policiers Municipaux:**

Dans la continuité du rassemblement des Policiers Municipaux ce jeudi 12 décembre 2024.

Les 17 Policiers ont pris la décision à l'unanimité de valider la proposition écrite de la Collectivité.

L'accord porte sur une part fixe de 30% à 32% selon le grade (maximum prévu par le décret). Une part variable doublée pour les 13 agents de catégorie C (hors chefs d'équipe) et sécurisée à hauteur de 50%.

D'autre part, nous avons obtenu 6 jours fériés maximum travaillés dans l'année.

Enfin, cet accord représente une enveloppe globale supplémentaire d'environ 18 000 € annuel.

Nous félicitons les Policiers Municipaux pour leur combat victorieux, c'est un point d'appui pour tous les personnels territoriaux.